

Bourse nationale d'études du second degré de lycée

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE BOURSE NATIONALE D'ÉTUDES DU SECOND DEGRÉ DE LYCÉE

La campagne annuelle pour les nouveaux demandeurs de bourse de lycée est prolongée jusqu'au 13 juillet 2018.

Seules les demandes présentées à l'aide de l'imprimé disponible en établissement ou sur www.education.gouv.fr/aides-financieres-lycee pourront être déposées dans l'établissement fréquenté en 2017-2018, ou dans l'établissement d'inscription pour la rentrée 2018-2019 lors de l'inscription au lycée dans les premiers jours de juillet. A défaut auprès du service académique des bourses nationales.

La demande de bourse par le téléservice ne sera plus accessible au-delà du 20 juin 2018.